

Bibliothèque
de Québec

Découvrir.
Se divertir.
Rêver.

Concours

Règlement du concours de haïku : capturer l'instant présent!

Automne 2023

Participez au concours de création littéraire de la Bibliothèque de Québec.

Soumettez votre haïku et courez la chance de gagner l'un des trois cartes-cadeaux dans les trois catégories, en plus de voir votre poème décorer une des bibliothèques du réseau.

Les règlements sont disponibles au comptoir de la bibliothèque sur demande.

- Les textes seront évalués par un jury formé de membres de la Société littéraire de Charlesbourg et de personnes représentant la Bibliothèque de Québec.
- Sont admissibles au concours, les abonnés de la Bibliothèque de Québec, âgés de 7 ans ou plus, qui ont transmis un haïku en remplissant le formulaire en ligne de la Bibliothèque de Québec, entre le 5 septembre et le 8 octobre 2023 à minuit. Aucun achat requis.
- Le poème doit respecter les critères du concours et être l'œuvre de la personne qui le soumet. Il n'y a pas de limite quant au nombre de textes soumis, cependant, un seul texte par personne sera retenu pour le concours.
- Les textes seront évalués selon les critères suivants :
 - qualité de la langue
 - respect des contraintes techniques (3 vers de 5/7/5 syllabes)
 - originalité
 - capacité à susciter l'émotion
 - respect du thème
- Le jury déterminera trois finalistes dans chaque catégorie : adulte, 13 à 17 ans, 7 à 12 ans. Pour chaque catégorie, il y a trois prix offerts.
 - 1^{er} prix : carte-cadeau de 50 \$ Omer De Serres
 - 2^e prix : carte-cadeau de 25 \$ Les Libraires
 - 3^e prix : carte-cadeau de 20 \$ Cinéma Le Clap
- Les finalistes verront leur texte mis en valeur et présenté lors de l'exposition *Beauté sous verre*, présentée à la Bibliothèque de Québec en décembre 2023. Les œuvres imprimées sur canevas pourront être récupérées par leur auteur à la fin de l'exposition.
- Les noms et les textes des finalistes seront dévoilés lors de l'exposition *Beauté sous verre*. Les trois personnes gagnantes du concours seront dévoilées le mardi 7 novembre sur le site Internet de la Bibliothèque de Québec.
- Les personnes gagnantes seront avisées par téléphone. Elles auront jusqu'au vendredi 1^{er} décembre 2023 pour venir chercher leur prix au comptoir d'accueil de la bibliothèque de leur choix.
- Les finalistes et les gagnants du concours accordent à la Bibliothèque de Québec le droit non exclusif de diffuser en tout ou en partie leur texte à des fins non commerciales dans les espaces physiques et virtuels de la Bibliothèque de Québec. La Bibliothèque de Québec se réserve le droit de procéder à une révision linguistique des textes.
- Le personnel de la Bibliothèque de Québec son représentant, son mandataire, ainsi que les membres du personnel et du conseil d'administration de la Société littéraire de Charlesbourg et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.



Entente de
développement culturel

VILLE DE
QUÉBEC



Culture
et Communications

Québec

